



CONDUITE ACCOMPAGNÉE

FORMATION AAC DÈS 15 ANS

LE PARCOURS

01

Formation Initiale

Évaluation, code de la route et minimum 20 heures de conduite avec nos enseignants.

02

Le Passage de Relais

Rendez-vous préalable de 2h entre l'enseignant, l'élève et l'accompagnateur.

03

La Phase Accompagnée

3 000 km minimum en autonomie avec 2 rendez-vous pédagogiques de suivi.



Assurance Avantageuse

Réduction de 50% de la surprime la 1ère année et suppression totale la 2ème année sans accident.



Permis en 2 Ans

Période probatoire réduite à 2 ans (au lieu de 3) pour récupérer vos 12 points plus rapidement.



Réussite Accrue

Examen du permis de conduire possible dès l'âge de 17 ans.

74% DE RÉUSSITE

Contre 55% en filière traditionnelle